



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE-D'ARC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

Louise Boivin directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Le conseil de la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc a adopté une résolution à la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018 à 20h00 afin d'établir le calendrier des séances du conseil pour l'année 2019 tel que prévu par l'article 148 du Code municipal du Québec.

Les séances prévues au calendrier se tiendront à compter de 20h00 aux dates suivantes:

Janvier 2019 :	mardi le 15 janvier
Février 2019 :	lundi le 4 février
Mars 2019:	lundi le 4 mars
Avril 2019 :	lundi le 1er avril
Mai 2019 :	lundi le 6 mai
Juin 2019 :	lundi le 3 juin
Juillet 2019 :	mardi le 2 juillet
Août 2019 :	lundi le 5 août
Septembre 2019 :	jeudi le 12 septembre
Octobre 2019:	lundi 7 octobre
Novembre 2019 :	lundi le 4 novembre
Décembre 2019 :	lundi le 2 décembre

Donné à Sainte-Jeanne-d'Arc, ce 6^e jour de novembre 2018.

Louise Boivin
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8.00 heures et 18.00 heures le 6e jour du mois de novembre 2018, à chacun des endroits suivants:
Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6e jour de novembre 2018.

Louise Boivin, Directrice générale et secrétaire-trésorière